



## SOMMAIRE

|  | pages              |
|--|--------------------|
| <b>ÉDITO</b><br>– Les perspectives de l'AFP et du SPF  | 1                  |
| <b>ABONNEMENT</b><br>– La Lettre de Psychiatrie Française  | 2                  |
| <b>ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES</b><br>– Mémo tarifaire avril 2022  | 3                  |
| <b>VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP</b><br>– Rapport moral 2021<br>– Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022<br>– Liste des délégués par région<br>– Liste des membres du Bureau | 4-5<br>6<br>7<br>8 |
| <b>ON EN PARLE</b><br>– Dégradation des dispositifs et pratiques de secteur : l'exemple d'Annecy   | 9 à 12             |
| <b>COLLOQUE</b><br>17 juin 2022, à Paris<br>– Addictologie et psychiatrie : enjeux et perspectives   | 13 à 16            |
| <b>LIBRE PROPOS</b><br>– Question d'éthique  | 17-18              |
| <b>RELIRE</b><br>– Histoire de la folie<br>De l'Antiquité à nos jours  | 19 à 21            |
| <b>LIVRES EN IMPRESSIONS</b><br>– Vivre son destin, vivre sa pensée  | 22 à 24            |
| <b>PAS DE DISCOURS SANS LECTURE</b><br>– Ouvrages récemment parus  | 24                 |
| <b>PETITES ANNONCES</b>  | 25                 |
| <b>LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE</b><br>– Formations, réunions et colloques   | 25 à 27            |
| <b>FORMATION FAF-PM</b><br>Le 10 mai 2022, en distanciel<br>– Rôle et places des psychiatres libéraux dans l'articulation entre CPTS et PTSM   | 28                 |

## LES PERSPECTIVES DE L'AFP ET DU SPF

**Maurice BENSOUSSAN\*** Merci à tous les membres de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF) pour leur mobilisation lors de l'élection de nos administrateurs. Félicitations à chaque conseiller élu de son engagement au service d'une cause commune. Merci de votre soutien me confiant ce nouveau mandat pour la Présidence de nos deux entités. Notre dynamique est plus favorable, nos comptes sont à l'équilibre avec chaque année 10 à 15 % de nouveaux membres. C'est encourageant, mais encore insuffisant pour suffisamment peser sur les défis posés aux psychiatres.

L'Association Française de Psychiatrie poursuivra son action pour inscrire la transmission des savoirs actualisés dans les débats qui structurent à la fois notre spécialité comme son interface transdisciplinaire. Notre seule exigence est l'inscription de nos connaissances dans une pratique clinique relationnelle de la psychiatrie. Seule notre expérience clinique issue de la rencontre avec la personne malade porte notre compétence comme l'amélioration continue de nos pratiques confrontées à celles de nos pairs. Pour cette raison, nous œuvrons au sein du Conseil National Professionnel de la Psychiatrie, présidé par notre trésorière, Sabine Debuly, pour faire valider ces intentions auprès de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu, en choisissant les thématiques les plus larges pour enrichir le champ de nos savoirs. L'AFP vous permet ainsi de valider vos obligations de formation en participant à ses colloques.

C'est la même intention qui de longue date guide notre action syndicale. Les psychiatres doivent être force de propositions pour mettre en place les organisations sanitaires susceptibles de répondre aux enjeux d'une psychiatrie de progrès. Nous subissons une situation critique qui va se tendre dans les toutes prochaines années. La prise de contrôle sur nos pratiques de la technocratie sanitaire comme de nos administrations publiques ou privées entraîne des difficultés sans précédent tendant à nous cantonner au rôle d'effecteurs de soins. Nous avons d'autres ambitions au service des usagers qui sont aussi nos patients. L'attractivité de nos métiers est indispensable, elle ne se limite pas à des conditions matérielles aussi importantes soient-elles. Le SPF, seul syndicat à représenter l'ensemble des modalités d'exercice de notre discipline, a une connaissance des enjeux de la psychiatrie hospitalière comme de la psychiatrie libérale, et des indispensables collaborations à promouvoir. Les revalorisations tarifaires que le SPF a obtenu de la CNAM, par un travail direct engagé avec elle, sont des mesures de rattrapage. Elles sont significatives mais insuffisantes. Notre engagement est d'aller plus loin. La tarification doit être plus en phase avec nos compétences, le service médical rendu dans l'amélioration de la qualité des soins et des parcours, et surtout les responsabilités qui sont les nôtres. Nous avons lancé une enquête auprès de nos collègues qui exercent dans les établissements psychiatriques privés à but lucratif pour une remontée d'information. Nous souhaitons prévenir les risques qu'ils encourent après les témoignages accablants impliquant un acteur important de l'hospitalisation psychiatrique privée dans sa gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Nous soutenons et défendons les psychiatres membres de notre syndicat.

\* Président de l'Association Française de Psychiatrie et du Syndicat des Psychiatres Français.